

SÉANCE du 29 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt neuf avril à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune de BERNEUIL, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de BERNEUIL, sous la Présidence de Madame Marie-Claude GUETTÉ, Maire.

Présents : GUETTE Marie-Claude, BAUCANNE Brigitte, Françoise BŒUF, POITOU Didier, Kévin CAMUS, CHADEFAUD Emmanuel, VULFIN Elisabeth, GUETTE Loïc.

Absents : Elodie CHAUVIN, CHAUVIN Laurent (*procuration donnée à POITOU Didier*), RAVAIL Carine (*procuration donnée à BAUCANNE Brigitte*)

Secrétaire de séance : BAUCANNE Brigitte

Date de convocation : 12/04/2024

Formant la majorité des membres en exercice.

Membres → en exercice : 11 Présents : 8 Votants : 10 Pouvoirs : 2

Délibération n°DCM-2024-15

Borne incendie : mise en place de prise d'incendie sur le réseau d'irrigation de l'ASA de Condéon/Reignac et ses environs

Exposé :

Madame le Maire rappelle que le sud Charente a été particulièrement touché par des incendies durant l'été 2022, mobilisant d'importants moyens de lutte contre l'incendie avec plus de 800 ha dévasté. Le secteur de Condéon et ses environs avec une dizaine de départs de feux n'a pas été épargné.

Ce secteur compte de nombreuses plantations de pins.

Hormis le bourg de Condéon, qui est desservi par une conduite d'alimentation AEP en DN125, la majorité des secteurs de la commune est alimentée par des canalisations de petits diamètres de type 63 mm, ne pouvant pas assurer correctement la défense incendie.

Proposition de répartition :

RESTE A CHARGE : 14 056,60 € HT

PROPOSITION DE REPARTITION

Participations :

- Association Mise en valeur des forêts Sud Charente : 2 000 €
 - National : 1 500 €
 - Local : 500 €
- SEP du Sud Charente : 2 000 €
- Propriétaires : 2 074 € (voir tableau)
- Communes + SEP : 800 € chacun

La SEP demande une participation de 800 € à la commune.

Au vu de cet exposé et après en avoir délibéré, décide **à la majorité 8 abstentions et 2 votes CONTRE**

- ➔ **De ne pas participer financièrement mise en place de prise d'incendie sur le réseau d'irrigation de l'ASA de Condéon/Reignac et ses environs**

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus
Le Maire, Marie-Claude GUETTÉ

